



**II Foro Mundial sobre Violencias  
Urbanas y Educación para la  
Convivencia y la Paz**

 **MADRID**

**5-8 Nov. 2018**



# **ENGAGEMENT POUR L'AGENDA DES VILLES DE COHABITATION ET DE PAIX**



## **ENGAGEMENT POUR L'AGENDA DES VILLES DE COHABITATION ET DE PAIX**

**À Madrid, le 8 novembre 2018**

Au cours des dernières années, la communauté internationale a reconnu que la tendance actuelle de développement urbain et de violence sont deux éléments qui conditionnent la durabilité de nos sociétés. L'Agenda 2030, approuvé en 2015, aborde parmi ses Objectifs de Développement Durable (ODD) « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (ODD 11). En outre, l'objectif 16 de l'Agenda vise à « Promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives ». Pour sa part, le Nouvel Agenda Urbain, approuvé en 2016, renforce l'idée du développement urbain durable comme l'un des grands défis qu'affrontera l'humanité dans les prochaines décennies.

Le *Forum mondial sur les violences urbaines et l'éducation pour la cohabitation et la paix*, qui s'est tenu à Madrid en 2017, a ouvert une ligne de travail qui a mis en avant la profonde interaction entre les deux Objectifs, ainsi que le potentiel des villes pour avancer vers l'objectif conjoint des 17 ODD, à travers la construction d'une culture de paix.

Les villes sont le cadre dans lequel l'institutionnalité est plus près des citoyens, ce qui permet de concrétiser l'action politique. La moitié de l'humanité habite aujourd'hui dans les villes, et on prévoit que ce chiffre s'élèvera à 5 000 millions en 2030. Construire des Villes de cohabitation et de paix est un défi directement lié à la mise en place efficace du Nouvel Agenda Urbain.

Ce fort engagement du mouvement municipal possède une longue trajectoire. Les villes sont des espaces paradigmatiques où il est possible de pratiquer et de mettre en œuvre des gouvernances plus proches des citoyens, avec des prises de décision partagées et plus directes, en définitive, depuis la ville il est possible de concrétiser une vraie démocratie.

Le Nouvel Agenda Urbain et la Charte mondiale du Droit à la Ville couchent sur le papier des aspects qui mettent l'accent sur l'importance de la ville dans nos vies et, de ce fait, le devoir d'en prendre soin. Ces deux documents de référence mondiale indiquent que la ville est notre lieu de vie, dans lequel nous cohabitons et nous fréquentons des proches et des inconnus, où nous nous réveillons, nous flânons, aimons, grandissons, achetons, nous nous amusons, nous tombons malades ; où nous revendiquons une vie plus juste, où nous sommes accueillis comme des gens égaux avec nos différences et nos particularités. C'est précisément cet aspect qui en fait un espace collectif culturellement riche et diversifié qui appartient à ses habitants, qui ont tous droit à la ville sans établir d'inégalités en fonction du genre, de l'âge, des conditions de santé, des revenus, de la formation académique, de la nationalité et du lieu de provenance, de l'ethnie, de la condition migratoire, de l'orientation politique, religieuse ou sexuelle.



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz



MADRID

5-8 Nov. 2018



Les actions violentes dans nos villes mettent l'accent sur des vulnérabilités insoupçonnées. La vulnérabilité est un trait commun des êtres humains, malgré le fait que son impact soit différent chez les uns ou les autres et que les circonstances qui la font apparaître varient. La vulnérabilité et l'interdépendance concernent tout le monde.

Il convient de distinguer la vulnérabilité radicale humaine et la vulnérabilité construite socialement. Les dénommés groupes vulnérables le sont par nature. L'inégalité et la discrimination sont le terreau de la vulnérabilité construite, c'est pourquoi sa protection ne peut pas être dissociée des causes qui ont rendu ces groupes vulnérables.

La colère est une caractéristique humaine individuelle qui naît pour répondre à une menace perçue ou réelle, et qui peut être éduquée par la socialisation. L'agressivité ne doit pas s'exprimer nécessairement par le biais de la violence. La violence, quant à elle, est une construction sociale complexe composée d'attitudes, d'actions, de mots, de structures ou de systèmes qui causent un dommage physique, psychologique, social ou environnemental et/ou qui empêchent à une personne ou à un groupe d'atteindre son plein potentiel humain.

Les conflits naissent lorsque deux personnes, groupes ou institutions ou plus poursuivent des objectifs qui, d'une manière réelle ou perçue, sont incompatibles, et qui peuvent être matériels (intérêts économiques, territoriaux, droits, etc.) ou immatériels (valeurs, règles culturelles, croyances, etc.), en constituant une situation permanente ou ponctuelle d'opposition et de désaccord.

La cohabitation dans les villes évolue au milieu du conflit. Le conflit est lié aux êtres humains, aux relations qu'ils entretiennent entre eux et à leurs relations avec le monde. Si de manière inévitable nous vivons au milieu de conflits, mettre sur un pied d'égalité conflit et violence fait de la violence une circonstance inévitable, une conclusion qui nous empêcherait d'éduquer pour son éradication. La distinction entre violence et conflit occupe une place centrale dans l'éducation afin de construire des mentalités qui misent sur la culture de la cohabitation.

### Expressions de la violence

La paix n'est pas seulement l'absence de guerre mais l'absence de violence. Les Villes de cohabitation et paix doivent poursuivre l'éradication de la violence dans toutes ses expressions : *violence directe* qui va de celle soufferte dans les guerres jusqu'à la violence criminelle, en passant par la violence terroriste et de genre ; *violence structurelle*, par un ordre injuste (économique et politique) qui se trouve à la base de l'inégalité qui engendre la faim, la pauvreté et les conditions de vie insalubres de nombreuses villes ; *violence culturelle* qui est symbolique et naît dans les idéologies et les croyances, qui se niche dans la science, le droit, l'art, dans le langage utilisé par les médias et dans l'éducation. Sa fonction consiste à légitimer les autres violences, la directe et la structurelle.

Les trois types de violence se réalimentent par les flux de légitimation qui constituent la base de l'insidieuse et persistante culture de la violence. Dans c'est dans l'espace des villes que ces trois violences se manifestent plus clairement.



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz

 | MADRID

5-8 Nov. 2018



En l'absence de violence directe, la paix reste incomplète si les violences interpersonnelle, structurelle et culturelle persistent.

C'est pour cette raison que le II Forum Mondial aborde les diverses formes de violence dans les villes, dans le but de les prévenir et les éradiquer : les violences faites aux femmes, l'aporophobie et l'exclusion sociale, les extrémismes violents, le harcèlement sur les réseaux sociaux, la violence dans le sport, le drame des personnes déplacées et réfugiées, les violences faites aux enfants, le racisme et la xénophobie, les violences des inégalités urbaines, l'impact des conflits armés, la « LGTB phobie », la corruption, la nécessité de dialogue interreligieux ou les violences contre la nature.

Le paradigme de la sécurité humaine montre que tous les êtres humains sont profondément interconnectés dans un espace global, dans lequel les principales menaces naissent de l'absence de développement humain, d'éducation, de santé, des inégalités économiques et du non-respect des droits de l'homme.

La paix depuis cette perspective représente un processus qui amoindrit progressivement les différentes violences que subissent les personnes et accroît les niveaux de justice sociale. Cette approche de la sécurité humaine exige des politiques qui garantissent à toutes les personnes la capacité de prendre part dans leur propre développement.

### **La ville en tant qu'espace de cohabitation et de paix**

Une société mature et démocratique doit envisager en tant que l'un de ses axes stratégiques la conception de politiques qui éradiquent les habitudes de violence et la prise de conscience de la part des citoyens du fait que la violence et son expression ultime, ôter la vie d'un semblable, sont la plus grande et terrible expression d'inhumanité possible.

Des programmes politiques qui développent des stratégies et des outils qui permettent aux citoyens de résoudre les conflits, les affrontements et les frustrations de manière pacifique sont indispensables, en les dotant d'habiletés pour qu'un monde sans violence devienne possible.

Soyons conscients que la formation d'hommes et de femmes qui détestent la violence et qui se sentent absolument incapables de tuer ou de blesser autrui conduit non seulement à une société meilleure mais sauve également des vies.

### **MESURES DE L'AGENDA DES VILLES DE PAIX**

#### **1. Lutter contre les violences interpersonnelles**

Les statistiques publiées par l'Organisation mondiale de la santé nous indiquent qu'en une année nous perdons un million et demi de vies dues à la violence interpersonnelle, c'est-à-dire à cause



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz



MADRID

5-8 Nov. 2018



de l'agressivité exercée par des personnes sur d'autres, qui est la principale cause de mort chez les jeunes.

En termes généraux, on estime que les pays en voie de développement destinent entre 2,5% et 10% du PIB pour lutter contre la violence et la criminalité. Ces coûts sont très élevés et sont soustraits des besoins basiques comme l'accès aux aliments, la santé ou l'éducation (Institute for Economics and Peace).

La vie quotidienne est entourée de différentes classes de violences directes, exercées avec une intensité inégale, pour des raisons de discrimination sexuelle, raciale, religieuse, culturelle, d'identité ; lors d'événements sportifs importants ou dans des championnats pour enfants, dans les milieux scolaires primaires et secondaires, dans la prise en charge négligente des personnes âgées, entre des voisins d'un même immeuble, sur les réseaux sociaux, dans les espaces publics, à la télévision et au cinéma.

La douleur que causent ces violences demande de toute urgence une action pour les enrayer, en agissant sur les structures sociales qui les favorisent ou les promeuvent, que ce soit le langage, l'art, les religions, les idéologies politiques, les médias, la science, les loisirs ou les normes, qui constituent des symboles légitimant les mises à l'écart, les exclusions et les expulsions des personnes différentes, en créant des mentalités qui justifient ou qui encouragent les différentes formes de violence.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Impliquer les organisations des quartiers ou les villes dans l'élaboration et la création de réponses ou de solutions aux différents problèmes ou conflits à l'égard de la cohabitation dans la diversité.
- Promouvoir la diplomatie citoyenne comme une stratégie de résolution ou de transformation pacifique des conflits.
- Utiliser des méthodologies de travail social de médiation, participation ou réconciliation, qui facilitent la cohabitation et le dialogue.
- Développer des plans de cohabitation fondés sur le respect de la diversité, en abordant les violences dont souffrent des collectifs spécifiques, pour des raisons politiques, religieuses, sexuelles, ethniques ou de nationalité.
- Établir des mécanismes pour que la citoyenneté puisse dénoncer à l'administration locale tout type de discrimination subie.
- Promouvoir l'utilisation éthique des technologies de l'information et la communication par le biais de campagnes et d'actions de formation qui favorisent des attitudes et des valeurs d'empathie, de solidarité, de compréhension, de coopération, de justice et d'égalité, et le refus ou la désarticulation des discours qui encouragent un quelconque type de violence.
- Promouvoir l'alphabétisation numérique et médiatique chez les groupes vulnérables qui contribue à leur autonomisation.



- Soutenir les activités de groupes locaux et élaborer un programme d'activités d'éducation et de sensibilisation pour promouvoir les valeurs de la culture de paix et non-violence.
- Encourager les politiques préventives et les budgets axés sur l'éducation, la médiation, la coopération, la participation, la démocratie, la transparence, la défense des droits de l'homme et les soins, pour transformer la culture de violence en culture de paix.

## 2. Défendre la ville contre la guerre

En 2017, 33 conflits armés ont été recensés. La plupart de ces conflits armés ont été d'une grande intensité, c'est-à-dire des situations caractérisées par des niveaux de létalité supérieurs à 1 000 victimes mortelles annuelles.

Les guerres actuelles ne se déclarent plus, ce sont des guerres informelles, irrégulières et privatisées, qui ont lieu sur des microterritoires où il existe une grande violence, des lieux qui se disputent le contrôle territorial, économique et social. Dans les conflits armés actuels, la population civile est devenue une cible de guerre, l'otage des groupes armés qui utilisent la population, la terreur et la peur pour parvenir à leur fin. La guerre est l'expression maximale des violences et les villes sont devenues le théâtre de celles-ci.

L'utilisation généralisée d'armes explosives dans les villes, les villages et les bourgs cause des milliers de morts et de blessés parmi la population civile, la destruction d'infrastructures essentielles pour la vie des personnes et des moyens pour les maintenir en vie. Aux souffrances liées au fait de vivre au milieu d'une guerre s'ajoutent les souffrances de la pauvreté, l'insécurité, la malnutrition, le manque d'assistance médicale, le pillage ou la haine générée entre les personnes d'une même communauté.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Éviter la polarisation sociale en promouvant la création d'espaces de confluence entre les personnes et les groupes qui représentent des options opposées, le respect des droits étant l'élément clé.
- Promouvoir des instruments de médiation et éducatifs qui génèrent des consensus dans les solutions.
- Établir des mécanismes qui empêchent les médias de devenir des diffuseurs de fausses nouvelles, des créateurs de mythes qui alimentent la confrontation, la discrimination ou la criminalisation, ou qui incitent à la haine, la division et la polarisation. Mettre des limites à la création de l'imaginaire de l'ennemi. Ainsi qu'aux dynamiques de polarisation qui distinguent entre « nous » et « eux », qui divisent la société et détruisent la cohésion.
- Protéger et préserver les espaces vitaux pour qu'ils ne puissent pas être utilisés à des fins belliqueuses.
- Encourager la participation des organisations locales de la société civile dans la reconstruction après la guerre des villes détruites par la guerre.



- Encourager les organismes et les programmes qui favorisent la restauration de la cohabitation sociale, la réconciliation et l'établissement de la vérité, et établir des mécanismes pour éviter que les conflits ne se renouvellent.
- Promouvoir des mécanismes et des initiatives éducatives qui empêchent que les villes soient le théâtre de guerres et encourager la coopération et la solidarité entre celles ayant été victimes d'événements belliqueux.
- Promouvoir des initiatives de diplomatie de villes en faveur de la paix.

### **3. Prévenir et combattre les extrémismes violents**

L'extrémisme violent porte atteinte à la paix et la sécurité, aux droits de l'homme et au développement durable. Aucun pays, région ou ville n'est à l'abri de ses effets.

Par exemple, l'extrémisme violent a causé 33 300 victimes mortelles en Afrique entre 2011 et 2016 selon le PNUD.

L'extrémisme violent est un concept large qui comprend toute action violente commise par des extrémistes (violence politique, terrorisme ou délits de haine), pour atteindre des objectifs politiques, idéologiques, religieux, sociaux ou économiques. Personne ne naît extrémiste violent, les extrémistes violents se forment et sont encouragés. Il n'existe pas une seule cause ni un seul chemin vers le processus de radicalisation et l'extrémisme violent ; il s'agit plutôt d'un large éventail de plusieurs facteurs. Il n'existe pas non plus une solution ou un modèle parfait pour le combattre.

Il ne suffit pas de combattre l'extrémisme violent, nous devons le prévenir, et pour ce faire il faut avoir ce que l'on appelle le « pouvoir de persuasion » sous ses différentes formes, en introduisant de nouveaux discours sur les réseaux sociaux et d'autres stratégies afin de prévenir une menace qui se nourrit d'interprétations déformées de la réalité, basées sur les fondamentalismes et l'ignorance, qui conduisent à la haine.

Pour enrayer le processus de radicalisation, il faut partir des droits de l'homme et de l'État de droit, du dialogue au-delà de toutes les différences, d'autonomisation des jeunes garçons et filles, de l'éducation dans la cohabitation et la paix.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'éducation qui contribuent à augmenter la résilience des jeunes face aux messages d'extrémisme violent et à promouvoir un sens positif d'identité et d'appartenance.
- Créer un environnement favorable à l'autonomisation et la participation démocratique des jeunes, afin de contribuer à ce que les jeunes des deux sexes aient l'opportunité de devenir des citoyens actifs.



- Élaborer des stratégies conjointes avec différents acteurs concernés afin d'adopter des mesures efficaces, en dehors et dans les réseaux sociaux, pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation.
- Établir un protocole pour les médias sur la façon d'aborder les actes violents, les images et les messages à utiliser pour éviter la stigmatisation de certains collectifs, ainsi que la peur ou l'encouragement de la radicalisation.
- Ne pas miser sur la répression ou la violation des droits de l'homme ou civils dans les programmes d'action pour répondre aux actes de violence politique.
- Établir des instruments, avec la participation de différents acteurs, qui abordent des mesures pour prévenir ou combattre les discours politiques, ethniques ou religieux qui encouragent la radicalisation de citoyens vulnérables.
- Élaborer des protocoles et des programmes d'action pour répondre aux attentats, en s'occupant des victimes et des personnes concernées par cette violence et en disposant d'équipes de crise composées de personnel d'urgences sanitaires, de pompiers et de psychologues, entre autres.
- Créer des équipes de coordination transdisciplinaire pour effectuer le suivi des actions préventives d'actes violents.

#### **4. Combattre le racisme, la xénophobie et d'autres formes connexes d'intolérance**

Les villes ne fonctionnent plus comme un espace qui intègre ceux en provenance de l'extérieur. Il y a quelques décennies, la migration changeait les attentes des migrants, en les mettant sur un pied d'égalité avec le reste de la société d'arrivée, mais aujourd'hui nous rencontrons une asymétrie. Les attentes se sont homogénéisées et la capacité pour y répondre s'est hétérogénéisée ; nous sommes très semblables dans ce que nous voulons mais très dissemblables quant à nos possibilités réelles d'y parvenir. En même temps, les nouvelles villes contiennent de multiples communautés culturelles qui réclament de maintenir leur propre identité. Les villes sont et seront des creusets d'identités avec de multiples langues et traditions et des pratiques religieuses différentes. En l'absence d'une éducation adéquate, toutes ces diversités peuvent susciter la peur de la différence ou la crainte d'autrui, et engendrer l'intolérance et la rupture des réseaux de cohabitation, la cohésion sociale et la solidarité.

Les délits de haine ont lieu lorsqu'une personne attaque une autre personne pour son appartenance à un groupe social déterminé, sa provenance, son absence de ressources ou de foyer, son orientation sexuelle ou son identité de genre, son identification avec un groupe ethnique ou religieux, son appartenance politique, ou en cas de situation de handicap. En définitif, ce sont des délits fondés sur la discrimination et l'intolérance, qui parviennent à s'immiscer dans le discours politique, en consolidant des stéréotypes et des mythes sur « les autres » ou « les différents ».





*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Réduire les inégalités sociales et économiques au sein de la population. S'engager dans l'exécution des ODD et dans la mise en place du Nouvel Agenda Urbain et la Charte mondiale du droit à la ville.
- Adopter des mesures pour protéger les personnes victimes de racisme, xénophobie, intolérance religieuse ou d'autres formes d'intolérance fondées sur la discrimination, dans les domaines politiques, sociaux, du travail et culturels ; éliminer les conditions qui causent ou reproduisent la discrimination raciale.
- Planifier et construire des espaces urbains qui permettent le développement des différentes identités, le mélange de différents substrats socioéconomiques et le mélange culturel. Empêcher la séparation spatiale, la création de ghettos. Prendre soin des lieux de rencontre dans les différents espaces publics, tels que les jardins, les places, les grandes rues ou les parcs. Encourager la cohabitation et le respect des droits de tous les groupes sociaux.
- Empêcher les discriminations, les exclusions et les espaces urbains dans lesquels les personnes perdent la totalité ou une partie de leurs droits.
- Éviter que les médias diffusent des stéréotypes misogynes, racistes ou xénophobes, ainsi que des préjugés relatifs à des groupes religieux, ethniques ou culturels minoritaires. Encourager les campagnes médiatiques qui mettent en valeur la richesse sociale de la diversité, qui promeuvent des valeurs comme la tolérance et la non-discrimination, ainsi que la connaissance interpersonnelle entre les personnes de différentes communautés.
- Encourager les organismes de participation qui regroupent plusieurs collectifs sociaux et qui soient représentatifs de la diversité sociale. Générer des espaces de rencontre et de dialogue entre des personnes différentes.
- Respecter la proportionnalité représentative. Que les organismes de gestion politique, municipaux, régionaux ou nationaux, soient l'image de la diversité sociale quant au genre et aux traits qui définissent les communautés culturelles, identitaires ou religieuses.

## **5. Incorporer le fait migratoire**

D'après le rapport 2018 de l'OIM, le nombre de migrants internationaux est passé de 153 millions de personnes en 1990 à 244 millions en 2015. En outre, d'après des données de l'ACNUR, au 30 juin 2017 le nombre de personnes déplacées de manière forcée dans le monde s'élevait à plus de 70 millions.

Même si la plupart des personnes qui migrent internationalement le font pour des raisons liées au travail ou à la famille, de nombreuses personnes quittent leurs foyers et leurs pays pour d'autres raisons, telles que des conflits, la persécution et des désastres. En général, les populations déplacées et les réfugiés représentent un pourcentage relativement petit de tous les migrants, toutefois ils demandent souvent une attention et une action collective, étant donné qu'ils se



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz

 | MADRID

5-8 Nov. 2018



trouvent généralement dans des situations hautement vulnérables et qu'ils ont très souvent plus besoin d'assistance.

D'après les prévisions, la population urbaine mondiale doublera pratiquement d'ici 2050, ce qui entraînera des tensions urbaines, de durabilité et humaines, ainsi que des problèmes de logement, d'infrastructures, de services élémentaires, d'alimentation, de santé, d'éducation, d'emploi ou encore de sécurité.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Présenter et promouvoir des mesures d'intégration et d'autonomisation des migrants, en intégrant les organisations de la société civile à ces efforts.
- Établir des programmes dans les centres scolaires, de santé, culturels ou les espaces publics qui favorisent le contact entre les différentes communautés culturelles de sorte à encourager les valeurs de cohabitation et de respect mutuel.
- Promouvoir des actions et des campagnes qui évitent l'hostilité et la crainte des personnes réfugiées et migrantes, et qui favorisent la solidarité et l'empathie, en mettant en avant les causes d'une situation globale qui oblige les gens à émigrer. Mener également à bien des campagnes favorisant des échanges culturels.
- Favoriser l'usage éthique des réseaux sociaux et coopérer avec les médias alternatifs afin de promouvoir et diffuser des histoires positives sur le sujet de l'immigration, qui construisent des ponts entre les pays, les sociétés et les cultures.
- Promouvoir, à travers différents canaux de communication publics, des programmes qui démontent les mensonges, les fakes, les stigmatisations ou la criminalisation des personnes migrantes, en promouvant une image positive et non discriminatoire.
- Établir des organismes de coordination entre les responsables de politiques migratoires, les responsables de planification urbaine et les responsables des services publics.

### 6. Lutter contre le crime organisé

Chaque année, de nombreuses personnes meurent à cause du crime organisé. Les problèmes de santé et la violence associés aux drogues, les morts par arme à feu et l'absence de scrupules de la part des auteurs de traite de personnes et de migrants sont liés à ces morts. Les femmes et les filles représentent 71% des victimes de traite d'êtres humains détectée à l'échelle mondiale.

On peut considérer que l'économie mondiale se compose de trois sphères liées entre elles. La sphère de l'économie formelle, celle qui paye des impôts et dans laquelle l'État doit équilibrer le marché avec une équité sociale (universalisation de l'enseignement, la santé, la protection sociale, le chômage, etc.), autrement dit percevoir des impôts et redistribuer la richesse. La deuxième sphère, celle de l'économie non formelle, dans laquelle évolue la grande majorité de la population mondiale, dans laquelle s'organise la survie de la majorité de la population. Dans cette sphère les activités économiques ne sont pas enregistrées ni comptabilisées, elles sont organisées en marque de l'État, de la loi et des normes, les impôts n'y sont pas payés et l'État



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz

 | MADRID

5-8 Nov. 2018



n'offre ni prestations ni protection. La troisième sphère, celle de l'économie illégale et criminelle, utilise la violence pour imposer des transactions économiques à différents niveaux, que ce soit la protection, le vol, le chantage ou le commerce illégal. Cette violence diffuse de la criminalité intervient et agit sur l'économie comme le fait la violence belliqueuse dans « l'économie de guerre », avec la différence que cette violence n'est pas territorialisée et est plus persévérante.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Contrôler le trafic d'armes courtes et légères.
- Interdire l'utilisation d'armes entre les mains de civils.
- Protéger la population de l'action des groupes armés délinquants.
- Mettre en place des programmes et des actions positives pour les jeunes offrant des opportunités réelles d'inclusion sociale, des programmes éducatifs, professionnels, culturels, sportifs, récréatifs, qui permettent d'acquérir des compétences et opter pour des projets de vie en société.
- Développer des politiques publiques qui permettent aux jeunes d'une population exclue d'entreprendre des projets de vie réels dignes dans le cadre de la légalité, proposer des alternatives au crime organisé et aux bandes de délinquants.
- Étudier, comprendre et aborder les causes sociales et structurelles de base qui conduisent les jeunes à faire partie de ces bandes, afin d'apporter des réponses adéquates, pertinentes et durables et agir à la source du problème.
- Encourager les enquêtes de police et l'action de la justice.
- Créer des organismes de collaboration et d'échange d'informations entre les administrations locales, régionales, nationales et internationales.
- Refuser la normalisation sociale de l'existence de groupes, mafias ou « maras » et le paiement pour la protection ou la collaboration avec ceux-ci.
- S'engager envers les lois internes, les lois nationales et les traités internationaux, en adoptant les mesures pour garantir leur respect.

### 7. Prévenir et combattre la corruption

Annuellement, la corruption dérobe environ 2,6 billions de dollars, ce qui représente plus de 5% du PIB à l'échelle mondiale, d'après la Banque mondiale. Dans les pays en voie de développement, on calcule que la corruption fait perdre une somme d'argent dix fois supérieure à celle destinée à l'Aide officielle pour le développement (PNUD). D'après le Baromètre global de la corruption 2017, une personne sur trois interrogée estime que la corruption est l'un des grands fléaux de son pays, et les hommes politiques et les fonctionnaires sont perçus comme les plus corrompus.

La corruption est devenue un fléau social important qui envahit la sphère publique et privée, aussi bien dans les sociétés riches que dans les pauvres. Dans le domaine politique, la corruption détruit la démocratie ; dans l'économie, elle entraîne une augmentation des coûts des biens ou des services ; dans le judiciaire, elle détruit l'État de droit ; et dans le domaine social, elle détruit les valeurs éthiques et spirituelles comme la solidarité et la justice. Les actes



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz

 | MADRID

5-8 Nov. 2018



de corruption font partie de nombreuses violences qui ont lieu dans les espaces urbains. La corruption est évitable et des mécanismes pour l'enrayer doivent être mis en place.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Promouvoir un modèle de gouvernance fondé sur la transparence et la présentation de comptes de l'action publique. Encourager la dénommée « culture de la transparence ».
- Appliquer des protocoles de responsabilité personnelle politique, dans les partis et différentes administrations, en les mettant en pratique de manière ferme.
- Appliquer des protocoles qui régulent le phénomène des « portes tournantes » et les mesures contre le conflit d'intérêts.
- Élaborer des mesures pour éradiquer les pratiques du clientélisme, du patrimonialisme et du népotisme dans les relations entre politique, affaires et administration publique.
- Interdire la souscription publique de prestation de services à des entreprises pour lesquelles il existe des indices rationnels d'association au capital criminel ou ayant des antécédents de corruption.
- Réguler les apports économiques aux partis, empêcher la cooptation de l'administration publique par le biais de paiements à des partis ou des hommes politiques.
- Agir judiciairement avec fermeté face au détournement d'argent public vers la sphère privée.
- Promouvoir chez les personnes un système de valeurs honnête et respectueux des normes fixées.
- Élaborer des campagnes dans les médias qui encouragent les citoyens à s'engager vis-à-vis de l'éradication de la corruption.
- Enrayer la culture de l'illégalité.
- Promouvoir la participation significative des organisations sociales dans les processus de prise de décision, de planification et de suivi de politiques dans le domaine local, en renforçant la gouvernance municipale.

### **8. Lutter contre la violence envers les femmes**

L'Organisation mondiale de la santé estime que 35% des femmes du monde entier ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou de violences sexuelles de la part d'une personne autre que leur conjoint à un moment de leur vie. Toutefois, certaines études révèlent que jusqu'à 70% des femmes ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un conjoint à un moment de leur vie. Selon l'ONU Femmes, 64 000 femmes et filles sont assassinées chaque année dans le monde.

La violence de genre est l'une des violences à plus fort impact social, aussi bien pour le pourcentage élevé de population touchée que pour son degré d'acceptation et de normalisation sociale. La violence contre les femmes est principalement exercée dans le domaine privé, ce qui rend difficile sa détection et sa lutte.



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz

 | MADRID

5-8 Nov. 2018



La decisión 1325 reconnaît l'impact spécifique des conflits armés sur les femmes et les filles, et souligne le rôle clé de celles-ci dans la transformation des conflits et l'importance d'inclure les femmes dans la construction de l'agenda post-conflit. Malgré tout, la violence sexuelle comme arme de guerre persiste, ainsi que la nulle ou faible participation des femmes dans des processus de paix et la très faible inclusion de la violence sexuelle contre les femmes dans les processus judiciaires.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Mettre en place les mesures nécessaires pour réaliser l'ODD 5 « Atteindre l'égalité entre les genres et autonomiser toutes les femmes et filles ».
- Encourager les masculinités qui n'utilisent pas la violence contre les femmes comme forme de soumission et de domination de celles-ci. Une violence qui garantit la continuité de l'ordre social établi.
- Développer et mettre en place une formation technique sur les droits civils, les droits des femmes et des hommes et les ravages causés par la violence de genre sur la société dans son ensemble. Formation des différents agents de l'ordre (police locale, nationale, etc.), travailleurs municipaux et médias.
- Mener à bien des campagnes dans les médias en mettant en avant les différents types de violences faites aux femmes, en soulignant l'atteinte à leur dignité, l'injustice et la violation de leurs droits que ces violences représentent.
- Mettre en avant dans la ville (monuments, statues, noms des rues, etc.) l'autorité des femmes d'excellence dans l'histoire de la communauté.
- Analyser les politiques culturelles (musées, patrimoine matériel et immatériel, festivals, expressions de culture traditionnelle) du point de vue des genres et mener à bien les transformations requises par la société.
- Encourager les politiques d'égalité sur le marché du travail, salarial, politique et des droits.
- Inclure de façon paritaire les femmes et leur perspective dans l'élaboration des différentes politiques locales, les programmes d'urbanisme, la conception des services sociaux ou les plans de sécurité. Inclure les femmes dans tous les domaines institutionnels de l'administration publique.
- Créer des espaces d'assistance pour les femmes victimes de violence, des espaces de refuge, d'assistance médicale spécialisée et psychologique et de conseil juridique.
- Soutenir des initiatives et des projets innovants d'organisations de femmes qui contribuent à défendre les droits des femmes, à promouvoir leur autonomisation et leurs capacités pour accroître leur participation.

### 9. Garantir le droit à la ville

La ville est un grand espace marchandisé. Même si le développement urbain peut être un outil pour encourager l'intégration dans la ville, il peut parfois faire naître des dynamiques négatives comme la *tertiarisation*, la thématisation ou la *touristification* des espaces, ainsi que la



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz

MADRID

5-8 Nov. 2018



*gentrification* (expulsion), la création de ghettos (exclusion), le *mobbing* (harcèlement) et le contrôle sur la citoyenneté. Cela fait aussi apparaître des intérêts opposés chez les citoyens et dans le capital financier qui promeut l'investissement immobilier.

Le processus d'urbanisation entraîne l'apparition de grands espaces urbains dans lesquels de multiples villes se juxtaposent. D'une part, les zones hyper-dégradées ou *misérabilisées* grandissent, dans lesquelles s'établit la population qui se trouve dans une situation très précaire. Et, d'autre part, les espaces urbains modernes hautement technicisés et connectés au monde global, ce qui entraîne de nombreux conflits et tensions sociales.

La ville en tant que système biophysique constitue le centre du métabolisme socioéconomique. La ville consomme la plupart des ressources comme l'énergie, produit la plupart des gaz à effet de serre ou le plus grand nombre de déchets solides (autour de 70% du total). La sécurité énergétique et les conséquences du changement climatique sur la ville sont quelques-uns des défis urbains.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Viser une gestion municipale qui assure la cohésion sociale et le respect des droits de l'homme.
- Concevoir un programme qui comprenne les espaces publics et les services élémentaires de proximité, tels que le logement, le travail digne, la santé et l'éducation.
- Générer des espaces de centralité urbaine et garantir l'intégration physique des quartiers pour éviter qu'ils ne deviennent des ghettos ou des quartiers dortoirs.
- Créer un transport public qui facilite la communication entre les quartiers périphériques et le centre-ville.
- Élaborer et exécuter des politiques culturelles fondées sur les droits culturels, tel que le prévoit la déclaration Agenda 21 de la Culture (2004) et le manuel Culture 21 Actions (2015).
- Exécuter des programmes de qualité environnementale de la ville (eau, air, espaces verts...).
- Élaborer des programmes stratégiques de réduction et d'adaptation au changement climatique, ainsi que d'accroissement de la résilience dans les villes.
- Établir des normes de développement urbain qui favorisent la création et la récupération d'espaces publics pour tous, sûrs, résilients et durables.
- Promouvoir des politiques de logement qui permettent de garantir le droit à un logement adéquat tout en luttant contre toutes les formes de discrimination et de violence que supposent les expulsions forcées arbitraires du logement.
- Planifier des politiques urbaines qui assurent l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'alimentation saine, le ramassage des déchets, la mobilité durable, l'assistance sanitaire, l'éducation, la culture, les espaces verts et les technologies de communication. Et ce en tenant compte des droits et des besoins des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en situation de vulnérabilité.



## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz

MADRID

5-8 Nov. 2018



- Promouvoir la préservation du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, des villes afin de préserver et de promouvoir les infrastructures des espaces cultures, les connaissances et les arts traditionnels, en renforçant la participation sociale et l'exercice des citoyens.

### INSTRUMENTS POUR L'ACTION

#### Mettre en place des politiques d'assistance face aux politiques sécuritaires

Les personnes concernées par des processus de précarisation, paupérisation et d'exclusion expriment habituellement leur malaise par le biais de mobilisations sociales ou, en l'absence de canaux adéquats pour l'action collective et de culture organisationnelle, elles s'expriment parfois par le biais d'actes de violence ou de délinquance.

Les êtres humains sont vulnérables. Nous naissons et nous grandissons en dépendant les uns des autres, nous tombons malades, nous vieillissons puis nous mourons. L'abandon des personnes âgées, la solitude des enfants et l'exclusion des personnes handicapées sont des actes violents présents dans nos villes. Les soins donnés aux personnes âgées, une tâche généralement réservée aux femmes, doivent être visibles, universels et socialisés par le biais de l'action communautaire.

*En ce sens, les Villes de cohabitation et paix devront :*

- Promouvoir des espaces publics sans violence et garantir la sécurité des citoyens dans le quartier, notamment des collectifs plus vulnérables qui vivent dans la ville, par le biais de politiques publiques qui vont au-delà des approches punitives et *sécuritaires* pour aborder les conflits et analyser les racines de la violence.
- Mettre en œuvre des politiques d'assistance axées sur les personnes, en contribuant à surmonter la pauvreté, l'inégalité et la discrimination, en proposant des services d'assistance aux victimes de violence, avec des mesures pour la récupération et l'insertion sociale. Des politiques qui incorporent la perspective de genre et l'impact différentiel des différentes violences, y compris les conflits armés, chez les hommes et les femmes.
- Remplacer les politiques punitives par les préventives.
- Soutenir un système judiciaire qui permet de surmonter l'impunité et de rendre justice face aux délits commis, ainsi qu'une police communautaire qui réalise des tâches de protection et de soutien aux citoyens et aux victimes des violences.
- Identifier et remplacer les éléments discursifs d'une culture de la sécurité militarisée, génératrice d'inégalités, de peurs et de menaces, par une culture de la paix, à partir de politiques de soin des uns et des autres et de la nature pour devenir des personnes plus relationnelles et moins individualistes.
- Promouvoir l'éducation axée sur l'entraide.



## **Articuler avec les gouvernements de l'État l'élaboration, la mise en place et la supervision de programmes d'action pour la prévention des violences**

Il s'avère essentiel d'accroître la collaboration, la coordination et l'échange d'informations entre les différentes administrations, en encourageant la supervision et le respect des normes, des lois et des traités, afin de protéger les droits de l'homme et prévenir les violences urbaines.

- Institutionnaliser les organismes de coordination de gouvernements locaux et de l'État qui facilitent le partage de diagnostics, de mesures complémentaires et de ressources pour prévenir et enrayer les violences qui ont lieu dans les villes.

## **Développer des programmes d'action locale pour aborder les violences et les conflits dans les villes**

- Réaliser un diagnostic sur les différentes violences qui ont lieu dans les villes, les violences structurelles, culturelles et directes, et les acteurs concernés.
- Identifier les causes sous-jacentes, les principaux acteurs.
- Élaborer un programme de propositions d'actions qui couvrent tout le spectre de violences.
- Établir un calendrier de suivi du programme.
- Faire de la culture de paix l'axe transversal des différentes politiques développées par les gouvernements locaux.
- Impliquer les organisations sociales de la ville dans toutes les phases, du diagnostic jusqu'à l'exécution.
- Fournir les instruments et les ressources humaines et économiques nécessaires à la mise en place du programme.
- Créer un Comité de suivi de la mise en place du programme.
- Créer un système d'indicateurs de mesure de la cohabitation et la paix, ainsi que de l'impact des politiques publiques.

## **Articuler avec les agendas internationaux de construction de la cohabitation et la paix**

Il y a deux ans, l'Assemblée Générale et le Conseil de Sécurité de l'ONU se sont réunis afin de faire part de leur engagement de construire et maintenir la paix. Par le biais de deux décisions adoptées, il a été exprimé que les États membres devaient travailler au maintien de la paix, à toutes les étapes du conflit et dans toutes ses dimensions, en soulignant le caractère impératif du maintien de la paix.

À son tour, le Secrétaire Général a cherché à proposer de nouveaux outils et objectifs afin d'aider le système de l'ONU à mieux soutenir les États membres et la société civile dans la construction de sociétés plus justes et pacifiques. Dans son compte-rendu sur la consolidation et le maintien de la paix (2018), le Secrétaire Général a mis sur un pied d'égalité l'action préventive de consolidation et le maintien de la paix après un conflit. Celui-ci a également déclaré que le développement d'approches participatives impliquant la société civile et les communautés locales





## II Foro Mundial sobre Violencias Urbanas y Educación para la Convivencia y la Paz

 | MADRID

5-8 Nov. 2018



est fondamental pour la construction de la paix, ainsi que pour prévenir l'extrémisme violent et aborder les conditions propices au terrorisme. Il recommande enfin que toutes les opérations de paix et les équipes de l'ONU présentes dans les pays mettent en place des stratégies de participation communautaire en collaboration avec les acteurs locaux et nationaux, notamment les groupes de jeunes et les femmes.

Le Forum Mondial sur les Violences Urbaines et l'Éducation pour la Cohabitation et la Paix, ainsi que l'« Engagement des villes de cohabitation et de paix », pourraient devenir la base d'une expression plus permanente et systématique d'un effort local visant à la prévention de la violence et la promotion de la paix, renforçant ainsi un agenda mondial en vue de la construction de sociétés plus justes et pacifiques alliées au système de l'ONU.

En ce sens, les Villes de Cohabitation et de Paix devront chercher à dialoguer avec le Système de l'ONU afin de mieux intégrer leurs efforts et leurs actions à l'agenda et aux initiatives internationales de construction de la cohabitation et la paix.

### ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS L'ÉLABORATION DES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Il doit y avoir des politiques qui agissent sur les causes qui génèrent les violences, sur deux aspects :

- des objectifs qui enrayent les causes à caractère structurel et les causes à caractère culturel (des valeurs qui légitiment ou justifient les violences) ;
- des objectifs à caractère préventif, d'anticipation, qui évitent que les conflits génèrent des formes de violence ;
- et des objectifs palliatifs, une fois certaines violences nées, pour établir des mesures d'assistance aux victimes.

Il ne faut pas oublier que le gouvernement local doit gérer la conflictualité sociale et, en ce sens, sa mission consiste à s'assurer que tous les acteurs ayant des intérêts participent aux diagnostics et aux prises de décision et acceptent la responsabilité de l'exécution d'accords.

Le présent Engagement pour l'Agenda des villes de cohabitation et de paix a pour objet d'entamer un processus avec les gouvernements locaux du monde entier et les différents acteurs institutionnels, sociaux, économiques ou académiques qui permette de mettre en place des politiques publiques et des alliances territoriales pour sauver des vies et faire de nos villes des foyers où vivre heureux.